



Le petit Breteillais

Breteil Informations



LE DOSSIER :

Le lotissement
du Pont Liard :

p 10

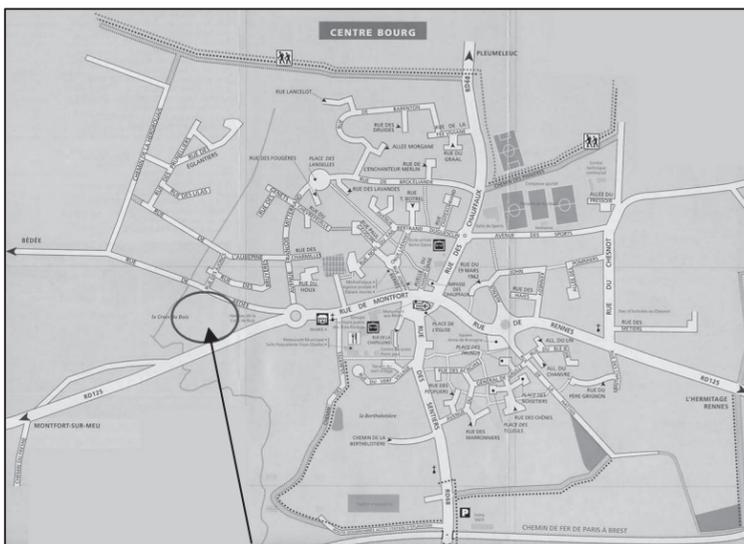




LE DOSSIER DU MOIS

LE PONT LIARD : un nouveau quartier pour habiter.

Le lotissement du Pont Liard se situera à l'entrée ouest de l'agglomération entre les routes de Bédée et de Montfort. Les acquisitions foncières, menées par la municipalité de 2003 à 2009 ont permis de dégager une importante réserve foncière de : 34 280 m² dont 17 905 m² pour la construction. Dans un environnement de qualité avec la traversée de l'îlot – du nord au sud – par le ruisseau de la Croix du Bois et sa liaison, au sud, avec le ruisseau le TREMILLE qui se jette dans le MEU. L'existence d'un lavoir, partiellement rénové à la jonction des deux ruisseaux, représente une trace importante de l'histoire locale.



Situation du futur lotissement du Pont Liard

Un espace très important non constructible (16 375 m²) situé à l'ouest de l'îlot, constitue un atout indéniable de l'opération d'aménagement. Cet emplacement pourrait servir pour l'implantation d'une aire de jeux pour jeunes enfants.

La prise en compte du développement durable dans l'aménagement du territoire est une nécessité de plus en plus pressante et la commune de BRETEIL, aménageur, a souhaité inscrire le lotissement du Pont Liard dans cette logique.

Un des buts est également d'encourager l'éco-construction grâce, notamment, à des campagnes de sensibilisation (économies d'énergies...)



Vue aérienne du futur lotissement du Pont Liard

LE PONT-LIARD

Cela se traduit par plusieurs objectifs et réalités :

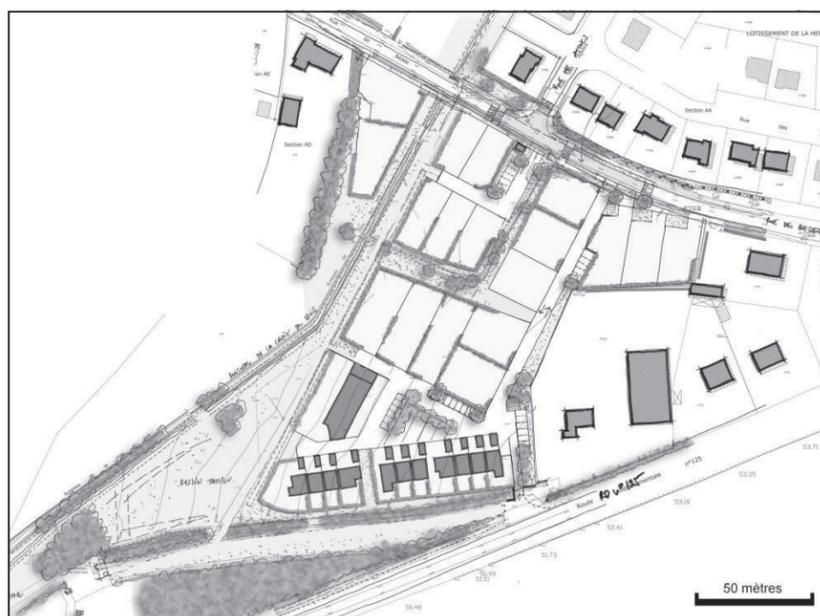
- Une place limitée à la voiture avec des voies de circulation réduites.
- Une bonne orientation pour les logements : préservation des ensoleillements et des intimités avec une implantation maximum au sud.
- Des encouragements de la commune à l'éco-construction pour les futurs accédants (organisation de réunions techniques avec des professionnels...).
- Une limitation des surfaces imperméabilisées, notamment des voiries.
- L'offre d'une mixité dans les formes urbaines et sociales.
- Un respect du PLH (Programme Local de l'Habitat de Montfort Communauté) - 20 logements à l'hectare - grâce à une maîtrise de la consommation de l'espace préservée.
- Une récupération des eaux pluviales par les noues et bassin tampon.
- La préservation du paysage, le maintien du patrimoine local, la valorisation et le renforcement du maillage bocager (ruisseaux, talus, arbres existants...).
- Un éclairage public économe en énergie avec des lampadaires à Leds.
- Un point de regroupement pour la collecte des déchets.

Sur la forme de l'aménagement retenu, chaque entité a été préservée en étant desservie par une seule voie d'accès.

Il faut souligner également la prise en compte des propositions émises par le cabinet DERVENN qui a réalisé l'étude environnementale de la vallée du Trémillé notamment le respect de la biodiversité, l'intégration dans le paysage...

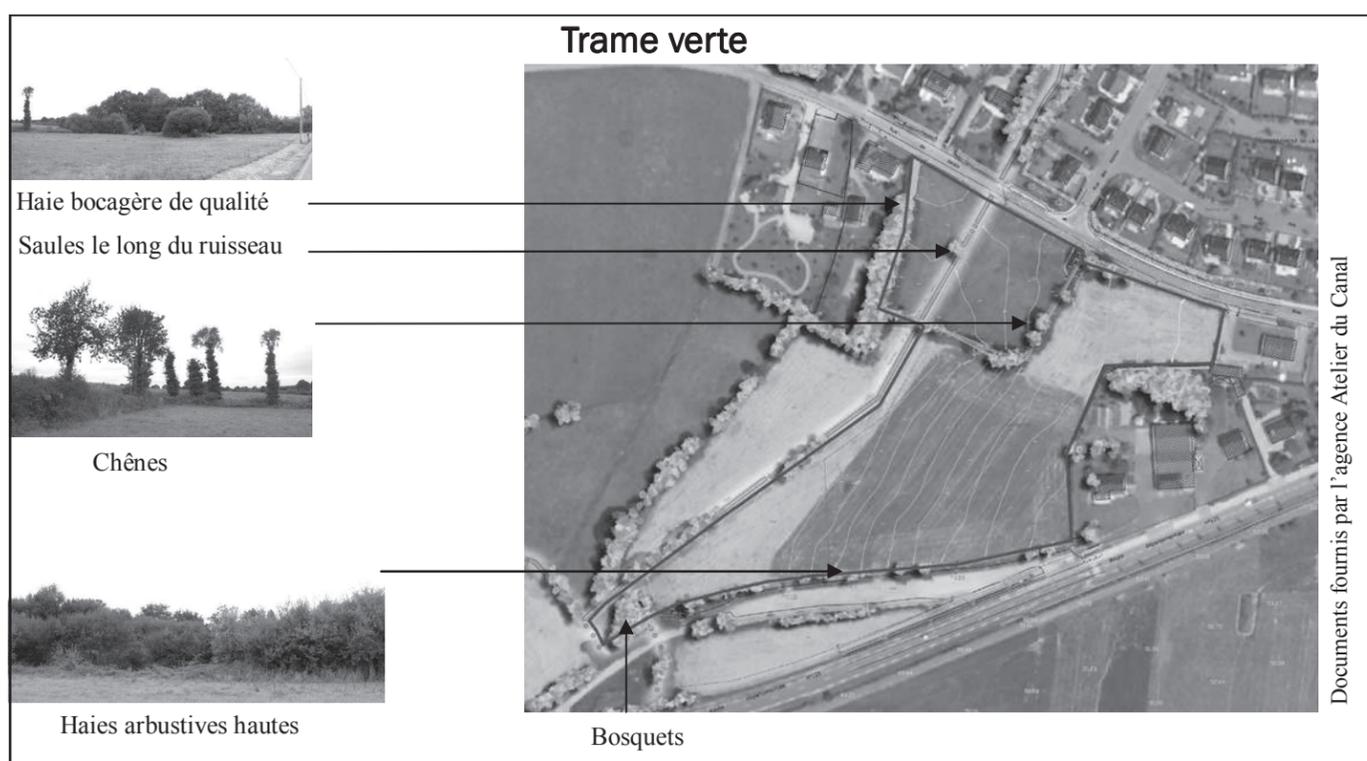
Des maisons en lots libres sur des petites parcelles avec des surfaces de lots allant de 300 m² à 500 m².

Les choix du plan de masse :



Un cahier des charges réaliste précise les clauses architecturales environnementales et paysagères.

Le souci de concilier habitat et environnement a été une préoccupation constante lors de la réalisation du document final. Les futurs acquéreurs devront s'appuyer sur ce cahier de recommandations pour élaborer leur projet de construction.



Les types de logements

La première tranche des travaux de viabilisation va se réaliser d'ici la fin de l'année et début 2011 pour offrir les capacités suivantes :

- 18 « lots libres » à bâtir en accession à la propriété, d'une taille moyenne de 400 m² (300 à 530 m²).
- 1 « îlot » cumulant 2 282 m² cédés à Habitation Familiale avec une opération pilote pour la construction de 11 maisons d'habitat groupé en BBC (Bâtiment Basse Consommation en énergie)
- 1 terrain totalisant 882 m² pour un semi collectif composé de 8 appartements pour la location aidée. Ce projet sera confié à un bailleur social. (HABITAT 35)

Il s'agit finalement d'un programme de 37 logements respectueux de la mixité sociale et des économies dans la consommation des espaces avec des formes urbaines variées sans oublier l'avantage d'être proche du bourg.

LE PONT-LIARD

Le dispositif « Pass foncier » prend fin le 31 décembre prochain. Nous espérons que les nouvelles politiques de l'Etat qui le remplaceront bénéficieront aussi à de nombreux ménages afin de devenir propriétaires de leur habitation principale. (notamment le Prêt à taux zéro majoré).

IMPORTANT

Modalités d'attribution des lots libres de l'opération du Pont Liard

Afin de répondre aux nombreuses demandes, la Commune a été conduite à définir **des critères d'attribution**, à l'instar de plusieurs autres communes aujourd'hui.

Ces données sont relatives à la taille et la composition des ménages, au statut d'occupation du logement actuel (*locataire ou propriétaire*), au lien social avec la commune et le rapport domicile emploi.

Les demandeurs sont invités à s'inscrire à partir du coupon réponse figurant dans ce « Petit Breteillais » de novembre.

Le coupon complété sera ensuite transmis à la commission municipale chargée de procéder au classement des demandes.

Les candidats retenus disposeront d'un délai de rétractation.



Les travaux de viabilisation et la construction des logements participent activement à la relance de la branche du BTP (Bâtiment et Travaux Publics) secteur majeur pour l'économie bretonne. Enfin l'habitat reste et restera un enjeu déterminant pour la dynamique de notre commune...

Michel CHERIAUX



Service-Public *fr*
Le portail de l'administration française

LE PONT-LIARD

Lotissement du Pont Liard - Cession des terrains

La commune va lancer très prochainement la commercialisation des lots à bâtir dans le secteur du Pont Liard.

Compte tenu de la forte demande, elle souhaite, dès à présent, **recenser les attentes des personnes résidant sur la commune ou y travaillant**, et les invite à compléter et à retourner en Mairie avant le 15 décembre 2010 le coupon ci-dessous.

La **priorité** sera donnée aux ménages

♦ qui sont actuellement locataires de leur logement et qui désirent accéder à la propriété.

♦ qui souhaitent, compte tenu de la composition de la famille, disposer d'un logement plus grand.

✂

LOTISSEMENT DU PONT LIARD (à retourner en Mairie avant le 15 décembre)

M. Mme(Nom, Prénom)

Adresse.....

Téléphone.....

Envisage(nt) de se porter acquéreur d'un terrain dans le lotissement du Pont Liard.

Surface souhaitée :m²

Don du sang

Chaque jour, 550 dons de sang sont nécessaires en Bretagne pour satisfaire les besoins des malades.

Outre les 1 700 collectes mobiles organisées chaque année en Bretagne, le site de Rennes accueille les donneurs du lundi au vendredi sur rendez-vous en contactant au préalable le 02.99.54.42.22

PROCHAINE COLLECTE A BRETEIL : salle polyvalente
Le 24 novembre 2010
de 14h30 à 19h00

Info dons et collectes : www.dondusang.net ou bretagne@efs.sante.fr